

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2011 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Paul-Émile Simoneau, maire (20h)  
MME Pierrette Allison, conseillère (20h)  
MM Marc Corriveau, conseiller (20h)  
Yve Roux, conseiller (20h)  
Gaétan Hinse, conseiller (20h)  
Jocelyn De Serres, conseiller (20h)

Le conseiller André Bourassa est absent.

Les membres présents forment le quorum.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par le maire, Paul-Émile Simoneau. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2011-09-281

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Pierrette Allison, appuyé le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2011

Rien à signaler.

2011-09-282

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2011

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2011 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Période de questions

**Le maire, Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.**

Des informations sont demandées sur le sujet suivant : le rapport de Mission HGE concernant l'inspection et la réhabilitation du puits municipal.

2011-09-283

#### ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Montant
Salaire du mois d'août 2011	25 223.51\$
Air Liquide Canada : accessoires pour soudure	225.57\$
Alarme Bois-Francs : centrale d'alarme bureau	167.40\$\$
Aréo-Feu : 2 piscines pour le service incendie et vérification annuelle appareils respiratoires	4 957.91\$
Asphalte RDA : asphalte regards rue St-Joseph	1 847.22\$
Banque Nationale : carte de crédit : voyage camp de jour à la Ronde	545.00\$
Bell Mobilité : cellulaire OTJ	40.57\$
Bell Mobilité : cellulaire Louise Charette	46.40\$
Bell Mobilité : cellulaire Benoît Lambert	51.54\$
Bell Mobilité : cellulaire Jonathan Breault	41.74\$

Bell Mobilité : cellulaire Chantale Ramsay	46.65\$
Bell Mobilité : cellulaire PC	34.87\$
Bell Mobilité : cellulaire camion pompe	34.64\$
Boutique Richard Fleuriste : fleurs décès de M. André Gosselin	56.96\$
Buro Pro : papeterie administration, service de garde, urbanisme et service incendie	900.69\$
Chantale Ramsay : frais de transport rencontre cauca	19.20\$
Comité de développement économique de Tingwick : fond de roulement	300.00\$
Coop du Pré-Vert : achat divers	285.63\$
La Compagnie Wilfrid Allen : réparation contrôle épuration	1 316.41\$
Le «Dépann» du village : achat lait, café, sucre, eau...	85.09\$
Electro Alarme 2000 : réparation pagettes service incendie	78.61\$
Équipement Sanitaire Cherbourg : produits d'entretien bureau, salle paroissiale et OTJ	697.32\$
Exova : analyse d'eau potable	338.36\$
Extincteur Victo : recharge bonbonne service incendie	145.53\$
Formules Municipales : formulaire permis de brûlage	148.86\$
Fortin Sécurité Médic : accessoires trousse de 1 <sup>er</sup> soins garage et épuration	166.06\$
Garage G. Allison : essence camion #8	295.14\$
Gaudreau Environnement : vidange fosses septique	17 621.24\$
Gaudreau Environnement : 3 bacs bruns disparus Placements SRS Roy	475.07\$
Geneviève Brizard : achat service de garde	66.42\$
Grenier Petite Mécanique : réparation scie à chaîne service incendie	182.23\$
Hydro-Québec : électricité Parc à l'ombre des Pins	56.43\$
Hydro-Québec : électricité bureau, garage, caserne	1 116.16\$
Hydro-Québec : électricité salle paroissiale	494.81\$
Hydro-Québec : électricité station d'épuration	1 568.64\$
Hydro-Québec : électricité OTJ	242.75\$
Hydro-Québec : électricité station eaux usées	149.47\$
Hydro-Québec : électricité station de pompage	1 223.84\$
Hydro-Québec : électricité puits	660.27\$
Hydro-Québec : électricité Parc de la Station	29.02\$
Hydro-Québec : électricité luminaires de rues	740.70\$
M. Lambert Électrique : réparation station de pompage	122.86\$
Léo Pouliot : taillage haie de cèdre OTJ	500.00\$
Machineries Richardson : accessoires pour l'installation des piscines du camion citerne	51.26\$
Médias Transcontinental : offre d'emploi conducteurs camion de déneigement	406.38\$
MG Pression : déboucher tuyau station d'épuration	595.27\$
Michel Hinse : pièces poste de commandement	9.11\$
Mission HGE : Inspection et réhabilitation du puits municipal	2 335.46\$
Multi-Services MGM : réparation unité du toit	404.15\$
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham : entraide feu André Bossel	2 284.07\$
Normand Brassard : vidange fosses septiques	4 374.72\$
Normand Poulin : entretien Parc à l'ombre des Pins été 2011	1 400.00\$
Paul-Émile Simoneau : frais de cellulaire septembre 2011	50.00\$
Pétroles Beauregard : diesel	953.53\$
Pièces d'auto Allison : pièce garage	23.92
Pompes et Traitement d'eau Bois-Francs : réparation station de pompage	16.90\$
Poste Canada : achat de timbres	616.91\$
Réal Gagnon : pièces poste de commandement	26.16\$
Services mécaniques RSC : réparation diesel station de pompage	1 251.63\$
Société de développement durable d'Arthabaska : service résidentiels du mois de septembre	9 016.81\$
Société de développement durable d'Arthabaska : site d'enfouissement de juillet	4 241.91\$
Sogetel : téléphones de septembre 2011	452.56\$

Technic SM : réparation ordinateur réception	104.81\$
Télébec : ligne station de pompage août	42.73\$
Xérox : photocopies	123.36\$
<b>Total :</b>	<b>91 972.50\$</b>

Sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme totale de quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-douze dollars et cinquante sous. (91 972.50\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **2011-09-284 Offre d'emploi : conducteur camion de déneigement**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau et résolu que la Municipalité de Tingwick offre à Messieurs Martin Blanchet et Sylvain Carignan de reprendre leur emploi de conducteur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2011-09-285 Demande de soumission sel à déglacage**

Sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions concernant l'approvisionnement en sel à déglacage pour la saison hivernale 2011-2012. Les soumissions devront être déposées avant 11h, lundi le 3 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2011-09-286 Demande de soumissions sable à déglacage**

Sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions concernant l'approvisionnement en sable à déglacage pour la saison hivernale 2011-2012. Les soumissions devront être déposées avant 11h, lundi le 3 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2011-09-287 Déneigement secteur Trois-Lacs : cotations**

Sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande des cotations concernant le déneigement pour la saison hivernale 2011-2012. Les cotations devront être déposées avant 11h, lundi le 3 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2011-09-288 Creusage de fossés : rang 6, route du 6<sup>e</sup> rang et Chemin Craig**

Sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à effectuer le creusage de parties de fossés sur le rang 6, sur la route du 6<sup>e</sup> rang et sur le Chemin Craig.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2011-09-289 Approbation : demande d'intervention dans un cours d'eau : Monsieur Guy Rioux**

Benoît Lambert, inspecteur municipal et personne désignée au sens de l'article

105 de la loi sur les compétences municipales, dépose au conseil une demande d'intervention dans un cours d'eau. La demande est la suivante :

Cours d'eau Desrochers

La demande consiste à entretenir le cours d'eau.

Attendu qu'en vertu du règlement #239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau de la MRC d'Arthabaska et de l'entente convenue entre la MRC d'Arthabaska et la Municipalité de Tingwick relative à l'application de la Politique de gestion des cours d'eau, il y a lieu d'acheminer cette demande d'intervention à la MRC d'Arthabaska;

Attendu qu'en vertu du rapport de la personne désignée, Benoît Lambert, il y a nécessité d'intervenir dans le cours d'eau cité ci-haut;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu :

Que la Municipalité de Tingwick appuie la demande de travaux d'entretien dans la présente demande et tel que mentionné dans l'analyse sommaire d'une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau signé par Benoît Lambert, personne désignée le 8 août 2011.

Que les coûts reliés à cette intervention soient défrayés par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-290**

**Cession lot P125 du Canton de Tingwick : Monsieur Michaël Pothier**

Considérant que Madame Suzette Lefebvre et Monsieur Pierre Martin désire vendre leur propriété à Monsieur Michaël Pothier;

Considérant que Monsieur Pothier a demandé un certificat de localisation par l'arpenteur, Monsieur Yves Drolet de ladite propriété;

Considérant que ledit certificat de localisation indique que les limites établies sont basées sur le plan de cadastre originaire et les titres de propriété;

Considérant que ces limites ainsi établies correspondent aux marques d'occupation retrouvées mais diffère des titres de propriété pour la limite sud-ouest;

Considérant que la distance indiquée aux titres pour cette limite est de 27,43 mètres alors que sur le terrain on mesure une distance de 40,94 mètres entre l'emprise du chemin et la clôture au sud-est;

Considérant que ce litige doit être réglé avant la signature du contrat de vente;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu :

- ✓ Que la Municipalité de Tingwick accepte de céder à Monsieur Michaël Pothier tous les droits auxquels elle pourrait prétendre dans la partie du lot 125 du cadastre officiel du Canton de Tingwick constituant le 231, rang des Érables;
- ✓ Que le maire, Paul-Émile Simoneau et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick le contrat de cession;
- ✓ Que les frais de notaire soient défrayés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-291**

**Bordure rue St-Joseph : pavage**

Sur proposition de la conseillère, Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à installer une bordure de pavage sur une partie de la rue St-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

### **Dérogation mineure Monsieur Guillaume Hinse La résolution numéro 2011-09-292**

Considérant que le lot visé est le P-488 du Canton de Tingwick et est situé dans la zone A-8;

Considérant que le propriétaire désire construire une résidence dans la marge de recul avant.

Considérant que le règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick indique que :

Selon la grille des « normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone », la marge de recul avant prescrite pour un bâtiment principal dans la zone A-8 est de 15 mètres;

Considérant que la présente demande vise une marge de recul avant totale de 11,5 mètres;

Considérant que les membres du comité de dérogation recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

- ✓ La marge de recul avant sera plus grande que la marge de recul de la résidence incendiée;
- ✓ Les résidences de la rue Sainte-Marie déjà existantes sont plus rapprochées de la voie publique que celle qui sera implantée;
- ✓ L'acceptation de la présente demande ne peut causer préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande de dérogation pour les motifs énoncés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2011-09-293**

### **Offre de service architecte : halte réservoir d'eau**

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire apporter certaines modifications à son bâtiment du réservoir d'eau de la rue St-Joseph ainsi qu'à son espace extérieur;

Considérant que la Municipalité de Tingwick a demandé des cotations à deux architectes et un gestionnaire de projet;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service de Madame Anne P. Côté, architecte remis le 22 juillet dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-294**

### **Paiement membres du comité de dérogation mineure**

Il est proposé par le conseiller, Gaétan Hinse, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à rembourser les membres du comité de dérogation mineure pour service rendu dans le dossier de Monsieur Guillaume Hinse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministère des Transports : accusé réception de la résolution numéro 2011-07-246 concernant l'abaissement de la côte du rang 7 prêt du pont en réfection;
- ✓ Ministère des Transports : les panneaux de signalisation interdisant le stationnement en face du Garage G. Allison ont été installés;
- ✓ Monsieur Paul Lefebvre, responsable des Régates des bateaux de carton : remerciement pour l'aide financière;
- ✓ Ministère des Transports : réalisation d'une correction visant à reprofiler le Chemin de Warwick afin de le rendre plus sécuritaire pour les motocyclistes tel que demandé dans la résolution numéro 2011-06-222;
- ✓ Municipalité de Notre-Dame-de-Ham : résolution de tarification d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie;
- ✓ MRC d'Arthabaska : consultation sur le projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, visant à autoriser spécifiquement un autodrome dans l'affectation agricole sur les lots 758-P et 759-P du rang 12 et 649-P du rang 11 du cadastre du Canton de Bulstrode dans la Municipalité de Saint-Valère;
- ✓ Héma-Québec : remerciement suite à la collecte de sang qui s'est tenue le 26 août dernier;

## ADMINISTRATION

**2011-09-295**

### **Ajout d'une caméra à l'intérieur du bureau municipal**

Considérant que les membres du conseil veulent assurer la sécurité dans leur bureau administratif;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la compagnie Alarme Bois-Francs inc. d'effectuer l'installation d'une caméra à l'intérieur de son centre administratif au coût de 558.23\$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-296**

### **MRC d'Arthabaska : signature d'une entente relative à la gestion de travaux**

Considérant que par sa résolution numéro 2011-05-16472 la MRC d'Arthabaska :

- ✓ Confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'aménagement requis;
- ✓ Autorise la Municipalité de Tingwick à effectuer les démarches relatives aux travaux requis;
- ✓ Ordonne la réalisation des travaux d'aménagement requis, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la fiche technique 20 intitulée *Aménagement des cours d'eau municipaux en milieu agricole* et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conditionnellement à une recommandation favorable par le Comité administratif;
- ✓ Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à la signature d'une entente avec la Municipalité de Tingwick concernant la gestion et la réalisation des travaux d'aménagement du cours d'eau naturel, en vertu de l'article 6 de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska;
- ✓ Autorise la Municipalité de Tingwick à procéder à l'embauche d'un ingénieur ou tout autre professionnel requis pour effectuer la conception des plans et devis préliminaires au projet d'aménagement du cours d'eau naturel, ainsi qu'une estimation budgétaire de l'ensemble des travaux à effectuer conditionnellement à une recommandation favorable par le Comité administratif;
- ✓ Que les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les

indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient aux frais de la Municipalité de Tingwick.

En conséquence, sur proposition du conseiller, Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le maire, Paul-Émile Simoneau et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay à signer une entente relative à la gestion de travaux d'aménagement dans le cour d'eau naturel, lot 947 du Canton de Tingwick avec la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Vacances directrice générale : du 19 au 23 septembre inclusivement  
La résolution numéro 2011-09-297**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Allison, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soit autorisée à s'absenter du 19 au 23 septembre pour vacances annuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-298**

**Journée sportive 2011 école St-Cœur-de-Marie**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Hinse, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu d'informer les représentants de l'école St-Cœur-de-Marie de la participation de la Municipalité de Tingwick à la journée sportive 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-299**

**Club Fadoq Soleil d'Automne de Tingwick : demande d'appui : projet Nouveaux Horizons : Projets communautaires «La Jeunesse au cœur»**

Considérant que le Club Fadoq Soleil d'Automne de Tingwick présente au Gouvernement Fédéral un projet communautaire intitulé «La Jeunesse au cœur» dans le cadre du programme Nouveaux Horizons;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appui le présent projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-300**

**Club Fadoq Soleil d'Automne de Tingwick : demande d'appui : projet soutien aux initiatives visant le respect des aînés : Projets local-SAAS : «Un, Deux, Trois...Restons jeunes et actifs!»**

Considérant que le Club Fadoq Soleil d'Automne de Tingwick présente au Gouvernement Provincial un projet communautaire intitulé «Un, deux, trois...Restons jeunes et actifs!» dans le cadre du programme Projets local-SAAS;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appui le présent projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-301**

**Offre de service : année 2012 : entretien parc à l'Ombre des Pins : Monsieur Normand Poulin**

Sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Monsieur Normand Poulin concernant l'entretien du Parc à l'Ombre des Pins pour une somme totale de 1 400\$ pour la saison estivale 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Remerciement M. Yvon Vallières, député de Richmond : surfacage rue St-Joseph**

**La résolution numéro 2011-09-302**

Sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick remercie M. Yvon Vallières, député de Richmond pour l'appui dans le dossier du surfacage de la rue St-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Le maire, Paul-Émile Simoneau mentionne qu'il a un intérêt personnel dans le prochain sujet et se retire de la salle du conseil.**

**2011-09-303**

**Plainte code de déontologie : défense**

Considérant que deux plaintes au code de déontologie ont été déposées les 21 avril et 2 mai dernier au Ministère des Affaires Municipales du Centre-du-Québec contre un membre du conseil de la Municipalité de Tingwick;

Considérant que l'article 711.19.1 du code municipal mentionne :

**711.19.1.** Toute municipalité doit:

1° assumer la défense d'une personne dont l'élection comme membre du conseil de la municipalité est contestée ou qui est le défendeur ou l'intimé dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation de l'incapacité de la personne à exercer la fonction de membre du conseil, de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;

2° assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci.

Si la personne assume, elle-même ou par le procureur de son choix, cette défense ou représentation, la municipalité doit en payer les frais raisonnables. La municipalité peut toutefois, avec l'accord de la personne, lui rembourser ces frais au lieu de les payer.

La municipalité est dispensée des obligations prévues aux deux premiers alinéas, dans un cas particulier, lorsque la personne renonce par écrit, pour ce cas, à leur application.

Pour l'application du présent titre, on entend par:

1° «organisme mandataire»: tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent de la municipalité et tout organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil de la municipalité, dont le budget est adopté par celle-ci ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;

2° «tribunal»: outre son sens ordinaire, un coroner, un commissaire-enquêteur sur les incendies, une commission d'enquête ou une personne ou un organisme exerçant des fonctions quasi judiciaires.

1996, c. 27, a. 83.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services de Me Mélanie Pelletier pour plaider les deux plaintes à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Le maire, Paul-Émile Simoneau revient dans la salle du conseil.**

**Sentier des neiges : secteur Trois-lacs : aide financière : 500\$  
La résolution numéro 2011-09-304**

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la Municipalité de Tingwick participe financièrement au sentier des neiges sur le lac des Trois-Lacs pour la saison hivernale 2011-2012 pour une somme totale de 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-305      Embauche Mme Priscilla Ouellette : fin période d'essai : secrétaire administrative**

Considérant que Madame Priscilla Ouellette a terminé sa période d'essai;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Madame Priscilla Ouellette à titre de secrétaire administrative.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

**2011-09-306      Dépôt du rapport de Mission HGE : puits municipal**

Considérant que le 8 juillet dernier l'hydrogéologue, Yves Garneau de la firme Mission HGE a déposé son rapport concernant l'inspection et la réhabilitation du puits municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu d'accepter ce rapport.

Le conseiller responsable du dossier de l'eau potable, Jocelyn De Serres explique les grandes lignes du rapport aux citoyens présents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-307      Remerciement : Parc Marie-Victorin**

Considérant que le Parc Marie-Victorin de la Ville de Kingsey Falls a offert à tous les citoyens de la MRC d'Arthabaska une entrée gratuite pour la visite du parc contre une denrée non périssable;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmettre la présente résolution aux responsables du Parc Marie-Victorin à titre de remerciement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-308      Cours 1<sup>er</sup> soins : Madame Geneviève P. Ouellette : service de garde**

Considérant que la responsable du service de garde, Geneviève Brizard sera

absente 1 an pour congé de maternité;

Considérant que Madame Geneviève P. Ouellette remplacera Madame Brizard pendant cette période;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que Madame Geneviève P. Ouellette soit autorisée à participer à une formation en 1<sup>er</sup> soins. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2011-09-309**

**RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLE D'UN DOSSIER**

**Le conseiller Marc Corriveau** mentionne que le Sentier Les Pieds d'Or appartient à la Municipalité de Tingwick et qu'il serait approprié d'obtenir de Madame Antoinette Crête, responsable du sentier les états financiers.

Sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande les états financiers du Sentier Les Pieds d'Or à Madame Antoinette Crête, responsable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**La conseillère Pierrette Allison** informe les citoyens qu'il y aura une activité au Sentier Les Pieds d'Or à l'Halloween.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.**

Des citoyens posent des questions sur le sujet suivant :Code de déontologie, fosse septique, vidange des fosses septiques totales ou sélectives, le «Rassembleur» et la cueillette des ordures et du compost dans le secteur des Trois-Lacs.

**2011-09-310**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h40)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Paul-Émile Simoneau**  
**Maire**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2011-09-283, 2011-09-285, 2011-09-286, 2011-09-287, 2011-09-288, 2011-09-291, 2011-09-293, 2011-09-294, 2011-09-295, 2011-09-296, 2011-09-298, 2011-09-301, 2011-09-303, 2011-09-304, 2011-09-305, 2011-09-308.**

---

**Chantale Ramsay, g.m.a.**  
**Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Paul-Émile Simoneau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Paul-Émile Simoneau, maire**

%%